



**IN FINE GALLERY SAS**  
**24 RUE DE LA REPUBLIQUE**  
**25000 BESANCON**  
06 82 12 94 94

Siret 919 284 448 00017  
TVA INTRA FR87 919284448  
RCS de Besançon  
APE 4778 C

## CONTRAT D'ENGAGEMENT

### Entre,

La Galerie IN FINE GALLERY dénommée dans le contrat « le Prestataire »,

La SAS INFINE GALLERY 24 rue de la République 25000 Besançon, enregistrée au registre du Commerce de Besançon sous le Siren 919 284 448 représentée par Madame Delphine MAILLOT-ZUMKELLER  
Contacts = 06 82 12 94 94 - Mail infine.gallery@orange.fr

### Et,

L'artiste dénommé dans le contrat « l'Artiste »,

NOM = \_\_\_\_\_

PRENOM = \_\_\_\_\_

Adresse complète =

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Tél privé= \_\_\_\_\_

Mail = \_\_\_\_\_

Si personne Morale = (Kbis joint au présent contrat)

Raison Sociale = \_\_\_\_\_

SIRET = \_\_\_\_\_

Adresse complète de la société=

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Représentant légal signataire du contrat

NOM = \_\_\_\_\_

PRENOM = \_\_\_\_\_

Adresse complète =

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

# Préambule,

## Genre d'exposition souhaité par l'Artiste =

A cocher

- Tableaux sur châssis
- Tableaux encadrés
- Photographies
- Sculptures
- Si Artisan/auteur = location espace (nous contacter)**

## Période souhaitée =

DU \_\_\_\_\_ AU \_\_\_\_\_

Exposition conjointe = A cocher OUI  NON

SI OUI, Nom(s) du (des) artiste(s) conjoints = \_\_\_\_\_  
(1 dossier par artiste) \_\_\_\_\_

L'artiste dépose sa candidature pour exposer au sein de la galerie IN FINE GALLERY en remplissant le présent contrat en paraphant en bas de pages et en le signant.

Le présent contrat est à retourner à Delphine sur l'adresse mail suivante [ifine.gallery@orange.fr](mailto:ifine.gallery@orange.fr) suivant les instructions en « I-Modalités de réservation. »

Le présent contrat n'entre en vigueur que lorsque l'artiste reçoit un mail de confirmation.

La période et la durée seront fixées en tenant compte des dispositions des 2 parties.

La galerie est ouverte au public de 10h à 12h30 et de 14h à 18h du jeudi au samedi – 20h le vendredi.

Sur rendez-vous en dehors des plages horaires et le dimanche, suivant les possibilités.

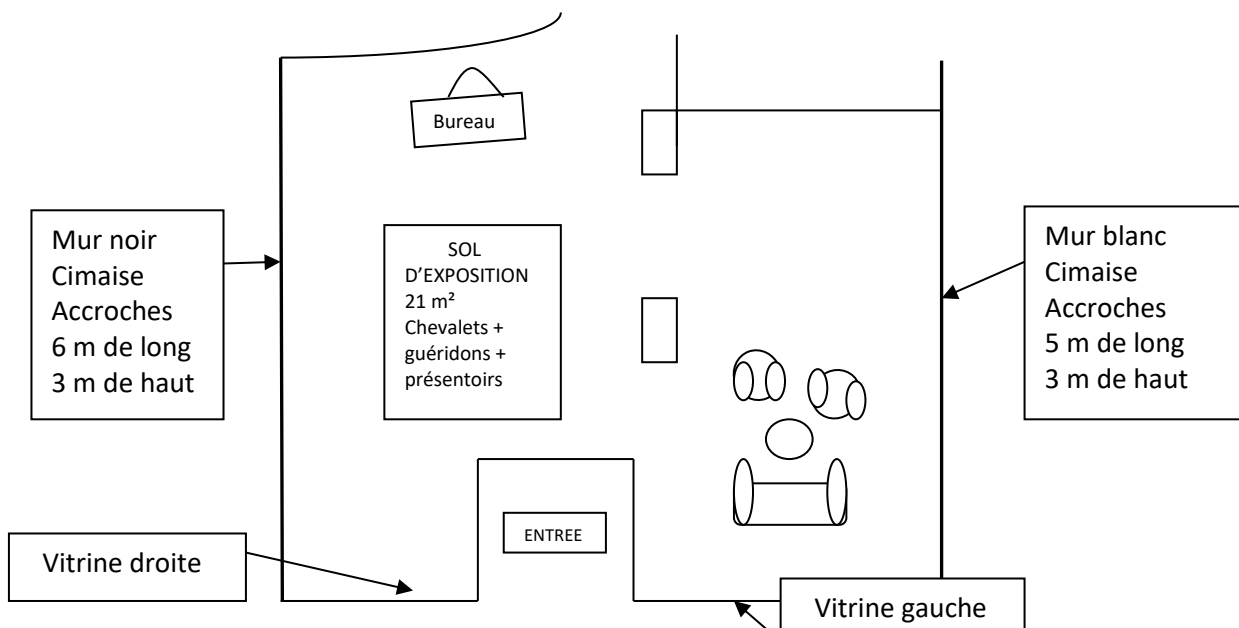
Le lundi est réservé à la pose et/ou à la dépose des œuvres.

Le prestataire accueille le public et potentiellement les futurs clients dans un cadre privilégié parquet chêne, murs partiels en pierre, arcades en pierre, coin détente (canapé baroque et fauteuils), lecture café mis à disposition, met en œuvre la publicité sur le site web de la galerie notamment les détails des expositions en cours, met en œuvre la publicité sous différentes formes notamment flyers, publicité visuelle urbaine, radio, journaux.

Le prestataire propose une prestation de vernissage exclusivement le vendredi soir (tarif à convenir).

Dans le cas où un vernissage est convenu soit de la part d'un exposant ou par la seule volonté du prestataire, les artistes exposants l'accepte sans pouvoir s'y opposer.

## La galerie présente plusieurs solutions d'exposition=



Rue République - rue passante – proche Parkings et cœur de centre ville – arrêt bus en face – tram à 20 m



## **I- Modalités de réservation =**

L'artiste peut être sollicité à exposer ou en faire la demande auprès du prestataire en remplissant le présent contrat.

Les durées d'exposition s'entendent par mois, sans pouvoir excéder 2 mois (sauf accord express déterminé par les parties). Si l'exposition excède 2 mois alors se reporter à l'article V du présent contrat.

Le dossier est examiné lorsqu'il comprend le présent contrat, la sélection d'images, la note biographique ainsi que la liste des œuvres stipulant leur prix public et leur titre. Si la liste devait changer avant l'exposition, l'artiste est tenu d'en informer le prestataire avant accrochage.

Si plusieurs artistes souhaitent exposer ensemble alors chacun d'entre eux est tenu de monter un dossier séparément en cochant la case OUI de la section « exposition conjointe » de la page 2.

Si l'artiste souhaite convenir d'un vernissage, un entretien physique ou téléphonique, préalable à l'évènement définira les modalités pratiques et tarifaires.

## **II- Cession=**

Il est interdit à l'artiste de céder le présent contrat à d'autres personnes artistes ou non.

## **III- Engagement et propriété intellectuelle=**

L'artiste s'engage à exposer les œuvres qui lui appartiennent et issues de sa propre création.

L'artiste reste propriétaire des droits intellectuels relatifs aux biens exposés et confiés.

L'artiste s'engage à ce que les œuvres n'enfreignent aucun droit d'auteur et autres droits.

Le prestataire a l'exclusivité des ventes sur les œuvres confiées à la galerie durant la période de l'exposition objet du contrat.

## **IV- Accrochage – décrochage / garnissement / transport =**

Les lundis sont réservés à l'accrochage et au décrochage des œuvres. L'accrochage et/ou le décrochage se fait en général avec le prestataire et l'artiste.

En cas de force majeure, un autre jour pourra être décidé.

Le prestataire se réserve le droit de définir la présentation des œuvres dans l'intérêt esthétique de la galerie.

Si toutefois, l'artiste ne peut être présent lors de l'accrochage et/ou lors du décrochage, alors il aura habilité une tierce personne pour le remplacer et en aura informé la galerie au préalable.

Cette personne est seule responsable des avaries lors du transport hors de la galerie.

Si toutefois par éloignement géographique, l'artiste confie le déplacement de ses œuvres à un transporteur, il en informera le prestataire afin qu'il vérifie l'état à leur arrivée. Il confiera au prestataire le bon déroulement de l'exposition. L'artiste aura à sa charge le retour par transporteur des œuvres invendues.

L'artiste signataire du contrat ne pourra pas tenir responsable le prestataire en cas d'avarie sur les œuvres confiées à une tierce personne. L'artiste aura pris soin de prendre toutes les garanties et dispositions nécessaires.

Pendant toute la durée du contrat, les œuvres restent exposées même si celles-ci sont vendues afin de garantir un état de garnissement des lieux. Sauf cas légitime de clients éloignés.

Le prestataire aura à sa charge le stockage des œuvres en attente de leur enlèvement.

## **V- tarifs - frais de dossier =**

### **- Durée d'exposition jusqu'à 2 mois**

Le prix public de l'œuvre est déterminé par l'artiste en consultation avec le prestataire si besoin.  
Le prix public est reporté sur la liste comme stipulé en « I-modalité de réservation. »

La commission du prestataire s'élève à 29%.

Le prix public x 29% constitue la commission de la galerie.

Le prix public – la commission constitue le prix revenant à l'artiste.

### **- Durée d'exposition au-delà de 2 mois**

Au-delà de 2 mois, l'exposition s'entend comme une location d'espace.

Soit 30€ HT par œuvre exposée / mois dès le 3<sup>me</sup> mois.

La commission reste inchangée.

Quelquesoit la durée et après validation du contrat par la galerie, afin de réserver la période et la durée, des frais de dossier sont demandés soit 70€ HT soit 84€ TTC. Le montant des frais de dossier est payable d'avance sur le RIB ci-dessous.

**RIB QONTO Titulaire IN FINE GALLERY SAS**  
**IBAN FR76 1695 8000 0194 3089 7006 829**  
Banque 16958 Agence 00001 Compte 94308970068 Clé 29  
**BIC/SWIFT = QNTOFRP1XXX**

Dès qu'une œuvre est vendue, l'artiste est averti par la galerie. Toute œuvre vendue fait l'objet d'un paiement comptant de la part du client avant son enlèvement. Le prestataire règle à l'Artiste l'ensemble de sa part à la clôture de l'exposition.

Le prestataire ne pourra pas déroger du prix public sans en demander l'autorisation à l'artiste.

Toute œuvre exposée ne pourra pas faire l'objet d'un désistement à la vente de la part de l'artiste. Celui-ci s'engage à céder les œuvres vendues sous peine de régler la commission de 29% au prestataire.

Si toutefois, la vente d'une œuvre se fait par le biais du site internet de la galerie qui nécessiterait un frais de transport alors ce frais sera supporté par le client. L'emballage et l'envoi d'un point de vue pratique sera supporté par l'Artiste ou le Prestataire, ce dernier ne pourra pas être tenu responsable des avaries éventuelles lors du transport.

## **VI- Cas de force majeure =**

Si pour une raison de cas de force majeure, le prestataire se trouve dans l'impossibilité de mettre aux jours et heures prévus ses locaux à disposition, la responsabilité du prestataire serait strictement limitée aux remboursements des sommes versées.

Si en cas de force majeure, l'artiste se trouvent dans la situation d'annuler sa demande de location et de prestation, toutes les sommes versées lui seront restituées sauf si un accord est convenu de repousser la période d'exposition.

Si en cas de désistement, l'Artiste ne souhaite plus exposer, les frais de dossier ne seront pas restitués.

Si en cas d'événements fortuits, il est possible de déplacer l'exposition dans le temps et la durée alors un avenant sera établi au présent contrat.

## **VII- Collecte de données à caractère personnel – Droit à l'image**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Delphine MAILLOT-ZUMKELLER dans le but du bon déroulement des expositions à venir et conserver la mémoire des expositions passées.

Les données collectées seront communiquées à la seule destinataire suivante : Delphine MAILLOT-ZUMKELLER. Les données sont conservées pendant une durée de 10 ans à partir du premier contrat.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

La SAS IN FINE GALLERY conserve les données personnelles pour sa propre exploitation et ne cède aucunement les données recueillies.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

En annexe, autorisation de l'image et de la diffusion de photos et de voix (*voir Annexe 1*)

## **VIII- Responsabilité - Assurances =**

Le prestataire est assuré contre le vol, l'incendie et le dégât des eaux dans le cadre de sa responsabilité professionnelle. Il ne pourrait être tenu responsable au-delà du prix revenant à l'artiste.

Les locaux sont équipés d'alarmes incendie et intrusion.

L'artiste est responsable de ses œuvres jusqu'à l'accrochage et après le décrochage. Il est noté que le prestataire conseille l'Artiste de se rapprocher d'une compagnie d'assurance afin d'obtenir des renseignements en matière d'assurance de biens.

**Fait en deux exemplaires,**

Le \_\_\_\_\_

**IN FINE GALLERY SAS**  
**Représentée par Delphine MAILLOT-ZUMKELLER**

**L'Artiste / la société**  
**Nom et Prénom \_\_\_\_\_**

**Signature**

**Paraphes sur toutes les pages et signature après**  
**Mention « Bon pour Accord »**

## Autorisation de droit à l'image et de voix

Je soussigné(e)

---

Demeurant à

---

---

---

autorise gracieusement la SAS IN FINE GALLERY, dont le siège se trouve au 24 rue de la République 25000 Besançon à réaliser, à exploiter des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques de moi-même et de mes œuvres artistiques dans le cadre de la promotion culturelle et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image.

Les images ou les vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par la SAS IN FINE GALLERY sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité (internet – réseaux sociaux), sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire ne pourra pas dissocier l'artiste de ses œuvres.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

**Signature**

précédée de la mention « Lu et Approuvé »